



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n°2023-169

Date de convocation :
5 décembre 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
20 décembre 2023 au 20 février
2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

Secrétaire de séance :
Mme CAPITAINE Monique

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 5 décembre 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAINE Monique, M MALLEJACQ Éric, Mme BAQUE Maguy, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, Mme MOULLEC Annie, Mme MARREC Sonia, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

M HUARD Gilles donne pouvoir à M LE BRAS Antony
M VASSEUR Patrick donne pouvoir à M HENNION Philippe
M HEMON Patrick donne pouvoir à M GUILLOU Claude
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à Mme DERRIEN Hélène
M LE GAILLARD Quentin donne pouvoir à Mme CAPITAINE Monique

Absente excusée :

Mme FLANDRIN Jocelyne

Objet :

Approbation du PAPI complet 2024-2029

M Thierry LE CORRE, adjoint au Maire, expose :

Éléments de contexte

Mis en place depuis 2019 sur le littoral entre Penmarc'h et Concarneau, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités.

Un dossier de candidature de PAPI complet a été déposé début août auprès des services de l'Etat afin d'être labellisé au printemps 2024.

Stratégie et contenu du projet de PAPI complet « Littoral Sud Finistère »

La stratégie retenue vise à réaliser des travaux de protection sur les secteurs littoraux les plus exposés tout en veillant à poursuivre les dynamiques amorcées dans le PAPI d'intention, tant en matière de prévention et d'anticipation que de réduction de la vulnérabilité des territoires du Sud Finistère aux risques de submersion marine.

Le futur PAPI comprend **82 actions structurées autour des 7 axes thématiques** qui prévoient la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation :

AXE 0 – ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 2 – SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 5 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Détails des actions

Le portage des actions est réparti entre **7 maîtrises d'ouvrages** : CCPBS, CCPF, CCA, Ville de Concarneau, Etat, SM3PC, propriétaires de biens.

CCA assurera notamment la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- Etude d'opportunité contre le risque de submersion marine de la zone portuaire de Concarneau
- Mise en place d'un suivi participatif d'observation du littoral
- Accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs cartes locales d'exposition au recul du trait de côte

La Ville de Concarneau sera chargée de porter les actions suivantes :

- **N°3.3.3** – Exercices de gestion de crise tempête et submersions marines – Ville de Concarneau ;
- **N°5.7** – Acquisition amiable et destruction d'une habitation en péril secteur sud des Sables Blancs ;
- **N°7.16** – Etudes d'investigations sur la commune de Concarneau ;
- **N°7.17.1** – Etudes liées à la mise en œuvre d'un mur maçonné et de batardeaux sur la plage des Sables Blancs ;
- **N°7.17.2** – Travaux de protection (mur maçonné et batardeaux) sur la plage des Sables Blancs ;
- **N°7.18** – Mise en place expérimentale de pieux hydrauliques sur le secteur sud des Sables Blancs ;
- **N°7.19** – Etude géotechnique pour la mise en œuvre d'un mur chasse mer sur les plages de Cornouaille, des Dames et de Rodel ;
- **N°7.20** – Etude préalable à la mise en place d'enrochement sur le môle de Pénéroff ;
- **N°7.21** – Travaux de réfection des batardeaux de la Ville Close ;
- **N°7.22** – Etude de faisabilité du rechargement du cordon dunaire de la Belle Etoile ;
- **N°7.23** – Etude de repli stratégique du bâti soumis au risque d'érosion de La Belle Etoile.

Une stratégie de protection du littoral de Concarneau portée par CCA en 2022-2023 a en effet permis de définir les ouvrages et dispositifs de protection à mettre en place pour faire face aux risques de submersion :

Zones à risque	Détail des éléments validés par CCA et la Ville de Concarneau	MO
Plage des Sables Blancs	- Etude et travaux pour la mise en œuvre de murs maçonnés et batardeaux - Expérimentation de pieux hydrauliques sur le secteur Sud - Rachat d'une habitation en péril (située à l'angle du mur maçonné secteur Sud)	Ville de Concarneau
Plages de Cornouaille, des Dames et de Rodel	- Etude pour la mise en œuvre de dispositif chasse mer en crête de mur - Mise à jour du PCS en incluant le dévoiement de circulation et la mise en place de protection individuelle	Ville de Concarneau
Môle de Pénéroff et Ville Close	Etude / enrochement de Pénéroff Réfection des batardeaux sur la Ville Close	Ville de Concarneau
Zone portuaire	Etude d'opportunité de protection contre la submersion marine	CCA
Plage de la Belle Etoile	- Etude de rechargement du cordon dunaire - Etude de repli stratégique sur la partie Sud	Ville de Concarneau

Gouvernance

Il est proposé de **conserver le fonctionnement actuel pour le futur PAPI complet** avec un portage partenarial des 4 collectivités concernées (CCPBS, CCPF, CCA et Ville de Concarneau) et la CCPF en tant que structure pilote.

Trois instances seront chargées d'assurer le suivi des actions :

- Comité de pilotage (1 réunion / an) associant l'Etat, le Département du Finistère, l'ensemble des collectivités partenaires ainsi que les acteurs économiques concernés
- Comité technique (1 réunion / an) en amont des COPIL
- Comité opérationnel (réunion sur demande) associant les services des collectivités partenaires du PAPI

En complément, il est proposé de constituer un Comité de pilotage local pour assurer le suivi et l'articulation des actions mises en œuvre sur la commune de Concarneau. Associant les élus de la Ville de Concarneau et de CCA, il se réunirait 1 à 2 fois par an. Le compte rendu de cette réunion serait présenté annuellement en Commission Aménagement.

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel du PAPI Littoral Sud Finistère 2024 – 2029 est estimé à **24 937 242 €** réparti comme suit :

☑ Subventions : 8 720 000 € de l'Etat (40%) + Subvention CD29 (inconnue à ce stade)

Le coût prévisionnel total à engager par la Ville de Concarneau sur la durée du PAPI s'élève à **2 551 520€ TTC**, avec un reste à charge estimé à **1 284 256 € TTC**.

A noter que sur la commune de Concarneau, seules les études opérationnelles ont été intégrées au projet de PAPI complet. Le coût des travaux sera intégré ultérieurement par voie d'avenant, sur la base des résultats des études avant-projet afin de confirmer la faisabilité des projets.

→ En Annexe : Dossier de candidature PAPI complet + Documents A et B.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement et Cadre de vie » du 9 novembre 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, THERY, LE DOZE)

- Décide de valider le contenu du dossier de candidature PAPI complet « Littoral Sud Finistère » tel que présenté et ci-annexé ;
- Décide d'approuver l'engagement de la Ville de Concarneau à participer financièrement au PAPI complet « Littoral Sud Finistère » si celui-ci est labellisé par la Commission Inondation du Plan Loire ;
- Décide d'approuver la constitution d'un Comité de pilotage local associant les élus de CCA et de la Ville de Concarneau selon les modalités proposées ;
- Décide d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et/ou du Conseil départemental du Finistère pour la réalisation des actions dont elle est maître d'ouvrage, et de tout autre partenaire potentiel et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

A Concarneau, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Marc BIGOT

